

# SAINT-GERMAIN, ROUMAZ, REAMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DES VILLAGES

# R18

RESEAU ROUTIER / SAVIESE

Instance(s) responsable(s)

AggloSion

Maître(s) d'ouvrage

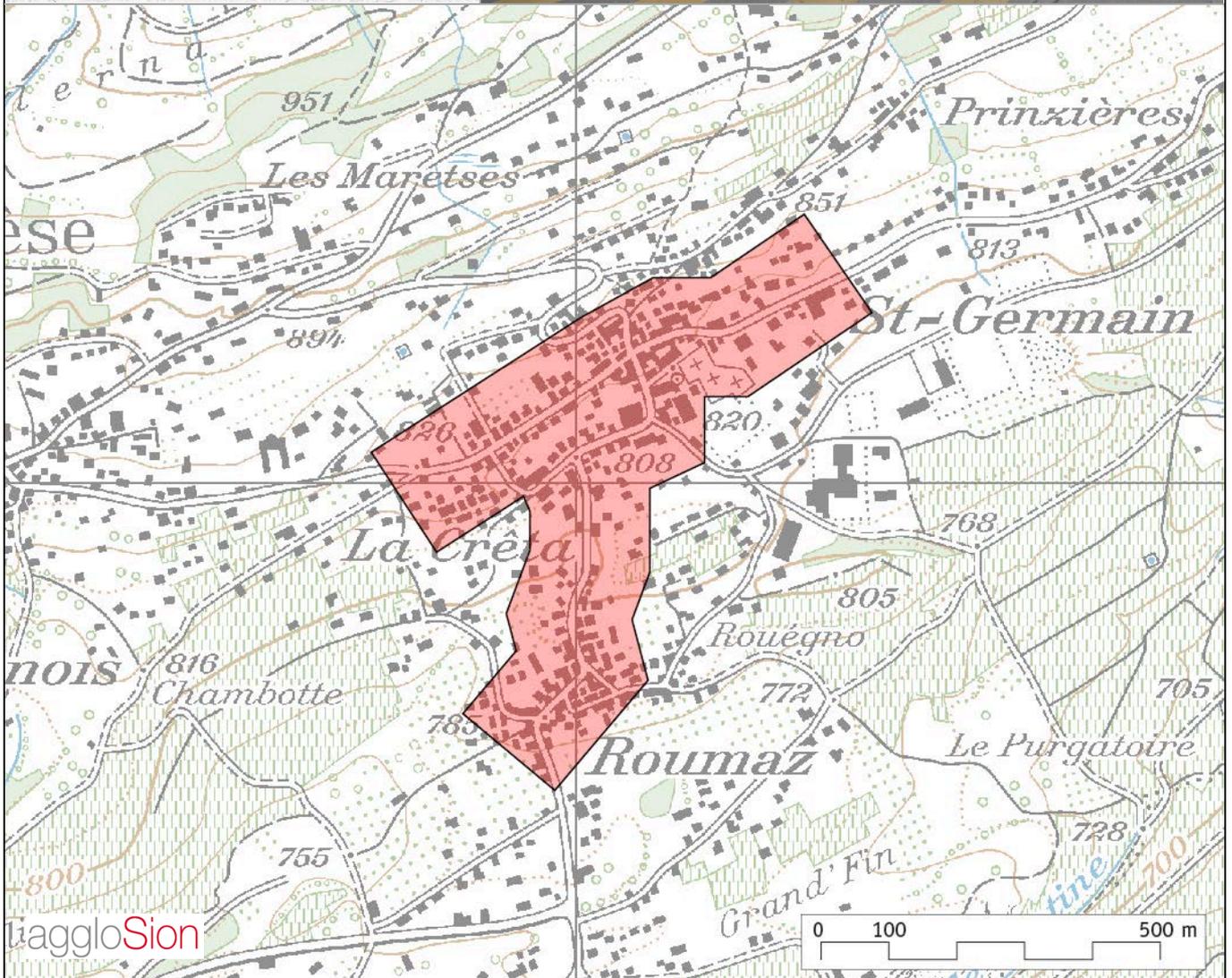
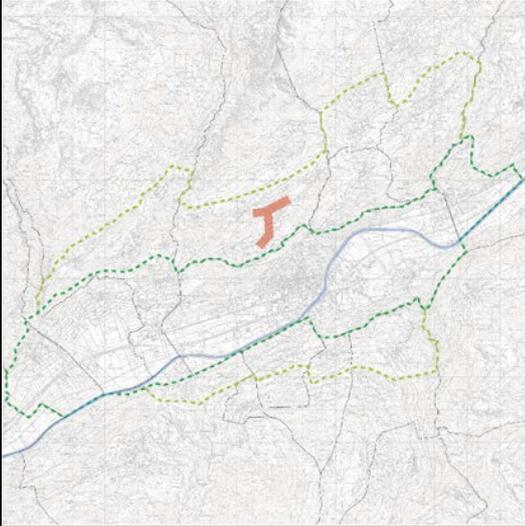
SRCE Valais

Commune(s) concernée(s)

Savièse

Autre(s) instance(s) concernée(s)

-



**Etat actuel**

Le trafic journalier moyen traversant Saint-Germain est de l'ordre de 6'000 véhicules par jour (2009). L'aménagement actuel n'est pas satisfaisant du point de vue de la sécurité et du confort des usagers. La qualité urbaine du village est dégradée par l'importance spatiale prise par la route cantonale. Les traversées piétonnes et la circulation des cyclistes doivent être sécurisées.

**Objectifs**

Recréer un centre-village sûr et attractif, améliorer la qualité de vie des usagers et habitants du centre.  
Renforcer le confort et la sécurité des cyclistes et des piétons.  
Améliorer la perméabilité de l'axe.

**Description**

Le centre des villages de Saint-Germain (comprenant la zone d'intérêt public de Morechon) et de Roumaz est réaménagé, renforçant le caractère urbain du site, réduisant, où cela est possible, les surfaces consacrées au trafic, diminuant les vitesses des véhicules et améliorant la perméabilité transversale de la route cantonale. L'espace public est réaffecté pour les différents usagers. Les traversées piétonnes sont sécurisées. Cet aménagement permettra, même dans l'hypothèse où la route de contournement ne devait pas être réalisée, d'améliorer la sécurité des usagers. Le détail de l'aménagement doit encore être précisé.

**Opportunité**

Le projet d'agglomération vise à favoriser le développement de l'habitat et des activités dans les centres. Le réaménagement proposé renforce le caractère urbain du centre du village et contribue ainsi à en améliorer l'attractivité en tant que lieu de vie. Le projet d'agglomération vise également à améliorer la sécurité de tous les usagers et à favoriser le développement des transports publics et des mobilités douces. Le réaménagement proposé contribuera à atteindre ces objectifs.

**Utilité**

CE1: améliore la sécurité et contribue à l'attractivité des mobilités douces, favorise la circulation des transports publics.  
CE2: en améliorant la qualité des espaces publics, renforce l'attractivité du centre du village comme lieu d'habitat et de travail.  
CE3: améliore la sécurité de tous les usagers.  
CE4: diminue le trafic et les vitesses, réduisant ainsi les nuisances environnementales (bruit, air).

|                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                            |
|-------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| <b>TJM (max)</b>              | 2009 : 5'700 vhc./j.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2025 estimé sans PA : 2025 : 7'800 vhc./j. |
| <b>Coûts d'investissement</b> | Fr. 5'400'000.-                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>Priorité</b> A (2015-2018)              |
| <b>Mise en œuvre</b>          | <p>Etat des réflexions : Les premières réflexions visant à la requalification urbaine et à la sécurisation de cet axe ont été menées dans le cadre du projet d'agglomération.</p> <p>Planning des études : 2013-2015: études détaillées d'aménagement, avant-projet, projet<br/>2015-2016: mise à l'enquête</p> <p>Avant-projet : 2016</p> <p>Début des travaux : 2017</p> <p>Mise en service : 2018</p> | <b>Références</b><br>-                     |